

---

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE RÉGULIÈRE  
7 SEPTEMBRE 2011  
À 19 h 30**

---

SONT PRÉSENTS :

*Monsieur Pierre-André Taddéo, conseiller, siège # 1  
Monsieur Michel Mainville, conseiller, siège # 2  
Madame Julie Lussier, conseillère, siège # 3  
Madame Gisèle Simard, conseillère, siège # 4  
Monsieur Daniel Meunier, conseiller, siège # 5  
Monsieur Sébastien Raymond, conseiller, siège # 6*

*Est également présente, madame Nancy Fortier, directrice générale.*

---

**ORDRE DU JOUR**

---

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

- 1.1. *Constatation du quorum et ouverture de la séance*
- 1.2. *Adoption de l'ordre du jour*
- 1.3. *Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 août 2011*
- 1.4. *Dons et cotisations*
- 1.5. *Formation des élues*
- 1.6. *Règlement hors cour numéro dossiers: 750-17-00150-071 et 750-17-001151-079*
- 1.7. *Embauche inspectrice municipale et adjointe administrative*

**2. FINANCES**

---

- 2.1. *Approbation des comptes payés et à payer*
- 2.2. *Paiement honoraires d'avocats dossiers 44 751 et 44 794*
- 2.3. *Honoraire d'avocat dossier Millier c Fortier et als*
- 2.4. *Résolution programme PIQM*

**3. TRAVAUX PUBLICS**

---

- 3.1. *Travaux pour obtenir conformité avec les assurances*
- 3.2. *Réparation de l'affaissement de la chaussée/3<sup>e</sup> rang Nord*
- 3.3. *Prise sous tolérance/Croissant Désautels*

**4. URBANISME**

---

- 4.1. *Approbation plan de lotissement zone H-2*
- 4.2. *Demande d'aide-conseil à la restauration patrimoniale -323, chemin des Patriotes*
- 4.3. *Dérogations mineures #2011-07 et #2011-08*

**5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE**

---

**6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT**

---

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

7.1. Demande de modifications schéma couverture de risques

## **8. RÈGLEMENTS**

---

- 8.1. Avis motion règlement modifiant zone et usages de ACb- 1
- 8.2. Adoption premier projet de règlement 277-96-029-II modifiant la zone et usages ACb- 1
- 8.3. Avis de motion règlement 277-011-005 concernant les règles de bases en matière de prévention et de sécurité incendie
- 8.4. Avis de motion règlement modifiant les dispositions aux garages

## **9. RAPPORT DES ÉLUS**

---

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

## **11. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE**

---

### **1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

---

En l'absence de monsieur le maire, monsieur le conseiller Sébastien Raymond, conseiller présidera l'assemblée. Il constate le quorum et ouvre la séance à 19h30.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo  
**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Gisèle Simard  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé.

**Adoptée**

1.3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 août 2011

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Gisèle Simard  
**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Daniel Meunier  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance régulière du 10 août 2011.

**Adoptée**

1.4. Dons et cotisations

---

**ATTENDU** la demande de soutien d'Opération Nez rouge;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo  
**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Gisèle Simard  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE VERSER** un montant de 350 \$ à Opération Nez rouge pour soutenir leur effort dans leur 19<sup>e</sup> édition qui se déroulera du 2 au 31 décembre 2011.

**ATTENDU QU'**il y a des crédits disponibles pour ces dépenses au poste budgétaire 02-701-90-973.

**Adoptée**

### 1.5. Formation des élues

---

**ATTENDU QUE** le réseau des élues municipales de la Montérégie Est (RÉMME) organise une formation le 17 septembre prochain;

**ATTENDU QUE** la formation s'intitule: « Les élues et les fonctionnaires »;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Michel Mainville

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE DÉLÉGUER** mesdames les conseillères Julie Lussier et Gisèle Simard pour assister à cette formation.

**ÉTANT ENTENDU** que les frais d'inscriptions au coût de 20 \$ par personne et les frais de déplacement seront assumés par la municipalité.

**ATTENDU QU'**il y a des crédits disponibles pour ces dépenses aux postes budgétaires 02-110-00-419 et 02-110-00-310.

**Adoptée**

### 1.6. Règlement hors cour numéro dossiers : 750-17-00150-071 et 750-17-001151-079

---

**ATTENDU** l'entente conclue entre les deux parties concernant les dossiers judiciairisés portant les numéros : 750-17-00150-071 et 750-17-001151-079;

**ATTENDU QUE** les élus ont pris acte de ces ententes;

**ATTENDU QUE** les ententes prévoient une clause de confidentialité de la part des deux parties;

**ATTENDU QUE** les ententes prévoient l'arrêt de toutes les procédures judiciaires et ce, dans les deux dossiers;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Gisèle Simard

**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Julie Lussier

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** monsieur Denis Millier, maire et madame Nancy Fortier, directrice générale à signer au nom de la municipalité les documents reliés à la conclusion des ententes intervenues.

**Adoptée**

### 1.7. Embauche inspectrice municipale et adjointe administrative

---

**ATTENDU QUE** les membres du comité de sélection ont rencontré des candidats et candidates pour combler les postes vacants;

**ATTENDU QUE** suite aux entrevues les membres du comité recommandent l'embauche de madame Kathleen Provost au poste d'adjointe administrative et madame Véronique Côté au poste d'inspectrice municipale;

**ATTENDU QUE** la date d'entrée en fonction est le 6 septembre 2011;

**ATTENDU QU'**une période de probation de six mois a été décrétée;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Julie Lussier

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE PROCÉDER** à l'embauche officielle de madame Kathleen Provost au poste d'adjointe administrative, poste de 21 heures par semaine, au salaire fixé selon l'échelle salariale établie.

**DE PROCÉDER** à l'embauche officielle de madame Véronique Côté au poste d'inspectrice municipale, poste de 28 heures par semaine, au salaire fixé selon l'échelle salariale établie.

**DE NOMMER** madame Véronique Côté comme personne désignée pour autoriser et signer tous permis, certificats et constats d'infraction relatifs à la réglementation d'urbanisme de la municipalité et ce, en vertu de l'article 119.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ÉTANT ENTENDU QU'elle** soit autorisée à appliquer tout règlement de contrôle intérimaire, le cas échéant;

**QUE** madame Côté soit mandatée à siéger au Comité consultatif régional de la MRC de La Vallée-du-Richelieu et qu'elle anime les rencontres du CCU de la municipalité;

**DE MANDATER** monsieur Denis Millier, maire et madame Nancy Fortier, directrice générale à signer les documents administratifs reliés à leur embauche.

**ATTENDU QU'il** y a des crédits disponibles pour ces dépenses aux postes budgétaires 02-140-01-141 et au poste 02-610-00-141

**Adoptée**

## **2. FINANCES**

---

### **2.1. Approbation des comptes payés et à payer**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Michel Mainville

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER**, les comptes payés d'avance et la liste des comptes à payer au 7 septembre 2011 telles que présentées soit :

1. Les dépenses incompressibles au montant de 12 607,61 \$;
2. Les dépenses autorisées par la directrice générale au montant de 4 858,30 \$;
3. Le paiement des fournisseurs figurant sur la liste des comptes à payer au 8 août 2011 au montant de 4 454,71 \$;
4. Le paiement des résolutions antérieures au montant de 2 176,12 \$;
5. Les salaires des membres du Conseil au montant de 2 802,35 \$;
6. Les salaires du mois d'août (11 août au 7 septembre) pour la rémunération des pompiers au montant de 4 192,74 \$;
7. Les salaires du mois d'août (11 août au 7 septembre) pour la rémunération des employés municipaux au montant de 18 733,61 \$.

**ATTENDU QU'il** y a des crédits disponibles pour ces dépenses.

**Adoptée**

### **2.2. Paiement honoraires d'avocats dossiers 44 751 et 44 794**

---

**ATTENDU** les poursuites entre Michel Lesage contre des élus municipaux et la municipalité (dossiers : 44751 et 44 794);

**ATTENDU** les factures reçues pour le travail des procureurs jusqu'au 20 juillet 2011;

**ATTENDU QUE** pour se défendre, la municipalité doit engager des frais d'avocats;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo

**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Gisèle Simard

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE PAYER** les factures suivantes ;

- numéro 191426 au montant de 2 232,50 \$ plus taxes pour le dossier 44751
- numéro 191427 au montant de 1 309,72 \$ plus taxes pour le dossier 44794

**ÉTANT ENTENDU QUE** cette facture sera transmise à la MMQ, compagnie d'assurances pour remboursement.

**ATTENDU QU'il y a des crédits disponibles pour ces dépenses au poste budgétaire 02-190-00-412.**

### **Adoptée**

#### 2.3. Honoraire d'avocat dossier Millier c Fortier et als

**ATTENDU QUE** monsieur Denis Millier a intenté une procédure contre madame Nancy Fortier, directrice générale et les conseillers municipaux ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une facture des procureurs de monsieur Millier;

**ATTENDU QUE** la facture s'élève à 14 997,81\$ ;

**ATTENDU QUE** les critères de l'article 711.19.1. du Code municipal ne sont pas rencontrés;

**ATTENDU QUE** monsieur Denis Millier a lui-même initié la procédure judiciaire;

**ATTENDU QUE** le paiement des honoraires d'avocats de monsieur Denis Millier, maire est contesté dans la procédure judiciaire en cours et sera débattu lors du procès prévu au mois de mars 2012;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo

**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Gisèle Simard

**ET UNANIMENT RÉSOLU**

**DE REFUSER DE PAYER** la facture numéro 11575, de Cayer Ouellette Allaire, avocats au montant de 14 997.81 \$ et de transférer toutes autres demandes en ce sens aux avocats qui représentent les intérêts de la municipalité, des élus et de la directrice générale.

### **Adoptée**

#### 2.4. Résolution programme PIQM

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a réalisé conjointement le projet d'assainissement avec la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu;

**ATTENDU QUE** selon l'entente, l'ensemble des coûts de travaux devaient être partagés entre les intervenants;

**ATTENDU QUE** le projet a été subventionné, entre autres, grâce au programme PIQM;

**ATTENDU QUE** certains travaux étaient conjoints et ce, mêmes s'ils étaient réalisés sur le territoire de l'autre municipalité;

**ATTENDU QU'il** avait été convenu entre les municipalités et le ministère que les travaux réalisés sur le territoire de chaque municipalité étaient sous la gouverne des municipalités respectives et qu'un partage final à la fin des travaux seraient effectués entre les municipalités et le ministère;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a dans son règlement d'emprunt, adopté un montant de 1 750 000 \$ représentant la part des travaux communs de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu;

**ATTENDU QUE** de ce montant, un montant subventionné par PIQM représente 1 745 000 \$;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a déjà payé les factures relatives à ce montant;

**ATTENDU QUE** la municipalité ne peut emprunter au nom du gouvernement compte tenu que le ministère n'a pas encore garanti le remboursement;

**ATTENDU QUE** lors de la dernière conversation téléphonique avec le ministère, la réponse fut de facturer la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu;

**ATTENDU QUE** lors de cette rencontre les représentants de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu étaient absents et après validation, s'objectent à une telle facturation;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu n'a pas le pouvoir d'emprunter ce montant à même son règlement d'emprunt adopté, puisque cette façon de faire est contraire au processus établi;

**ATTENDU QUE** nous avons sollicité une nouvelle rencontre avec les représentants du MAMROT et que nous sommes sans nouvelles;

**ATTENDU QU'il** est essentiel de dénouer cette impasse;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Julie Lussier

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Daniel Meunier

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE DEMANDER** au ministère des affaires municipales qu'une rencontre avec tous les intervenants et représentants dans le dossier soit fixée dans les plus brefs délais afin que la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu puisse procéder au financement permanent et clore le dossier.

**Adoptée**

### **3. TRAVAUX PUBLICS**

---

#### **3.1. Travaux pour obtenir conformité avec les assurances**

---

**ATTENDU** le rapport de notre assurance concernant nos bâtiments municipaux;

**ATTENDU QUE** ce rapport exige des corrections à savoir l'installation d'arrêts à glace au-dessus de chaque ouverture, de lumières d'urgence, d'ajout de grillage métallique sur les lumières et autres objets;

**ATTENDU QUE** l'évaluation des travaux est estimée à 3 000 \$;

**ATTENDU** les délais prescrits pour la réalisation de ceux-ci par notre assureur;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Julie Lussier

**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Gisèle Simard

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** les sommes nécessaires à la réalisation des travaux afin de se conformer aux exigences de notre assureur.

**ATTENDU QU'il** y a des crédits disponibles pour ces dépenses aux postes budgétaires 02-130-00-52 et 02-702-20-522

**Adoptée**

#### **3.2. Réparation de l'affaissement de la chaussée du 3<sup>e</sup> rang Nord**

---

**ATTENDU QU'un** secteur du 3<sup>e</sup> Rang Nord nécessite une réparation sur une surface approximative de 660 pieds carrés;

**ATTENDU QUE** l'affaissement de la chaussée à cet endroit cause des turbulences dues aux transports lourds;

**ATTENDU** les travaux du Croissant Désautels qui nécessiteront le déplacement de la machinerie nécessaire à l'asphaltage dans notre municipalité;

**ATTENDU QUE** nous sommes toujours en attente d'une soumission par l'entrepreneur;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Daniel Meunier

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** une dépense maximale de 7 000 \$ pour procéder à la réparation du 3<sup>e</sup> rang Nord;

**DE PRENDRE** les deniers nécessaires à cette dépense à même le fonds réservé carrières et sablières;

**Adoptée**

**ATTENDU QU'il y a** des crédits disponibles pour ces dépenses au poste budgétaire 59-157-00-000.

### 3.3. Prise sous tolérance/Croissant Désautels

---

**ATTENDU** les démarches effectuées pour l'acquisition d'une certaine partie du Croissant Désautels;

**ATTENDU QU'il** reste à effectuer quelques démarches administratives;

**ATTENDU** le début des travaux dans le Croissant Désautels;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Gisèle Simard

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE PRENDRE** sous tolérance le Croissant Désautels, le temps que les procédures administratives soient complétées.

**Adoptée**

## 4. URBANISME

---

### 4.1. Approbation plan de lotissement zone H-2

---

**ATTENDU** le nouveau plan de lotissement déposé par le promoteur pour l'agrandissement de la zone H-2 et ce, afin de se conformer aux normes de la MRC;

**ATTENDU QUE** ce plan est conforme aux normes de lotissement de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu;

**ATTENDU QUE** le principal changement au plan présenté est l'agrandissement du parc;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Julie Lussier

**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Gisèle Simard

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le plan de lotissement préparé par monsieur Vital Roy sous les minutes 35595-3 en date du 6 septembre 2011.

**Adoptée**

### 4.2. Demande d'aide conseil à la restauration patrimoniale-323 chemin des Patriotes

---

**ATTENDU** la résolution 2008-04-127 concernant le mandat donné à Hubert Chamberland, architecte et urbanisme, pour conseiller les citoyens de Saint-Charles-sur-Richelieu sur un projet de rénovation à caractère patrimonial;

**ATTENDU** la demande du propriétaire demeurant au 323, chemin des Patriotes, de bénéficier des conseils d'un urbaniste expert en patrimoine afin de réaliser des travaux de reconstruction de la maison pour revenir à l'état d'origine et qui respecteront les règlements en vigueur de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la demande a été analysée et se qualifie au programme mis en place par la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Julie Lussier  
**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Gisèle Simard  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** le propriétaire du 323, chemin des Patriotes, de bénéficier des conseils de monsieur Hubert Chamberland au tarif de 85 \$ de l'heure jusqu'à concurrence de 500 \$.

**ATTENDU QU'il** y a des crédits disponibles pour cette dépense au poste budgétaire 02-150-01-417

**Adoptée**

#### 4.3. Dérogations mineures # 2011-07 et #2011-08

---

**ATTENDU** les résolutions # 2011-08-161 et #2011-08-162 concernant les demandes de dérogations mineures pour des garages;

**ATTENDU** les nouvelles informations portées à l'attention du conseil;

**ATTENDU QUE** la première demande de dérogation consiste à autoriser un garage isolé avec un toit en pignon d'une hauteur de 5.18 mètres au lieu de 4.5 mètres et d'une superficie de 50 mètres<sup>2</sup> (540p<sup>2</sup>) au lieu de 46 mètres<sup>2</sup> (496p<sup>2</sup>);

**ATTENDU QUE** la deuxième demande de dérogation consiste à autoriser la hauteur d'un garage à 5.18 mètres au lieu de 4.5 mètres;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Gisèle Simard  
**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo

Madame la conseillère Julie Lussier demande le vote :  
POUR : 4 CONTRE : 2

**ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** les demandes de dérogations #2011-07 et #2011-08 telles que demandées;

**Adoptée**

#### 5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

---

#### 6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

---

#### 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

---

##### 7.1. Demande de modification schéma couverture de risque

---

**ATTENDU QUE** le schéma de couverture de risques de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu a été approuvé par le ministère de la Sécurité publique au mois de mai 2010 ;

**ATTENDU QUE** la M.R.C de la Vallée-su-Richelieu a conclu, en octobre 2010, un protocole d'entente, relatif à la mise en application du Schéma de couverture de risques, avec le ministère de la Sécurité publique ;

**ATTENDU QUE** le plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu en fait partie intégrante ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, par sa résolution numéro R-9-2011, a informé la MRC de son désir de se retirer du projet d'entente, relatif aux services partagés d'une ressource spécialisée en prévention incendie, conjointement avec les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu et de Saint-Denis-sur-Richelieu ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a manifesté, par sa résolution numéro 017-11, l'intérêt de se joindre à la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu pour la réalisation et la coordination du programme de prévention sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a fait part de son intérêt au projet d'entente, relatif aux services partagés d'une ressource spécialisée en prévention incendie, conjointement avec les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu et de Saint-Denis-sur-Richelieu ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a l'obligation d'établir un programme de prévention visant l'évaluation et l'analyse des incidents, la mise à niveau des diverses dispositions de la réglementation municipale se rapportant à la sécurité incendie, l'inspection et l'installation des détecteurs de fumée, l'inspection périodique des risques plus élevés et un programme d'activités de sensibilisation du public tel que décrit au Schéma de couverture de risques ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu doit implanter le programme de prévention sur une base de cinq (5) ans en conformité avec le Schéma de couverture de risques et, par conséquent, aux orientations gouvernementales ;

**ATTENDU QUE** pour la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, ces changements ont occasionné un retard dans la mise en œuvre des actions (actions 7, 9, 10, 11, 13, 14 et 15) du plan de mise en œuvre de la municipalité.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Gisèle Simard

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Daniel Meunier

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu demande à la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu de transmettre au ministère de la Sécurité publique une demande de modification au Schéma de couverture de risques de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu pour qu'un report de six (6) mois soit fait quant à l'échéance de réalisation des actions (actions 7,9,10,11,13,14, et 15) du plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

**Adoptée**

## **8. RÈGLEMENTS**

---

### **8.1. Avis motion règlement modifiant zone et usages de ACb- 1**

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Lussier qu'un règlement modifiant le règlement de zonage 277-96-029, ayant pour objet :

- De réviser le plan de zonage, plus précisément, en modifiant les limites de la zone ACb-1;
- De revoir l'ensemble des usages autorisés à l'intérieur de la zone ACb-1.

sera présenté pour adoption. Conformément à l'article 445 du code municipal la secrétaire-trésorière et directrice générale est dispensée de faire lecture dudit règlement lors de son adoption.

### **8.2. Adoption premier projet de règlement 277-96-029-II modifiant la zone et usages ACb- 1**

---

#### **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 277-96-029-II**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, (L.R.Q., c. A-19.1) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les limites et les usages actuellement autorisés à l'intérieur de la zone ACb-1 ne répondent pas adéquatement à la problématique du secteur, limitant d'autant la mise en valeur de ce secteur de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** les dispositions relatives aux usages protégés par droit acquis (à l'intérieur de la zone agricole), en vertu du schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Vallée du Richelieu;

*Vu l'avis de motion donné aux fins du présent règlement par madame la conseillère Julie Lussier, lors de la séance du Conseil tenue 7 septembre 2011*

*En conséquence :*

***IL EST PROPOSÉ PAR*** madame la conseillère Gisèle Simard  
***APPUYÉ PAR*** madame la conseillère Julie Lussier  
***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

*Que le règlement numéro 277-96-029-II modifiant le règlement 277-96-029 sur le zonage soit et est adopté et qu'il soit et est décrété par ledit règlement ce qui suit :*

*Article 1.*

*Les limites de la zone ACb-1 sont modifiées, afin de clairement délimiter la propriété bénéficiant d'un droit acquis en matière de protection agricole, voir plan en annexe au présent règlement.*

*Article 2.*

*La grille de spécifications actuelles de la zone ACb-1 est abrogée et remplacée par une nouvelle grille de spécifications, en annexe au présent règlement.*

*Article 3.*

*Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.*

---

*Denis Millier, maire*

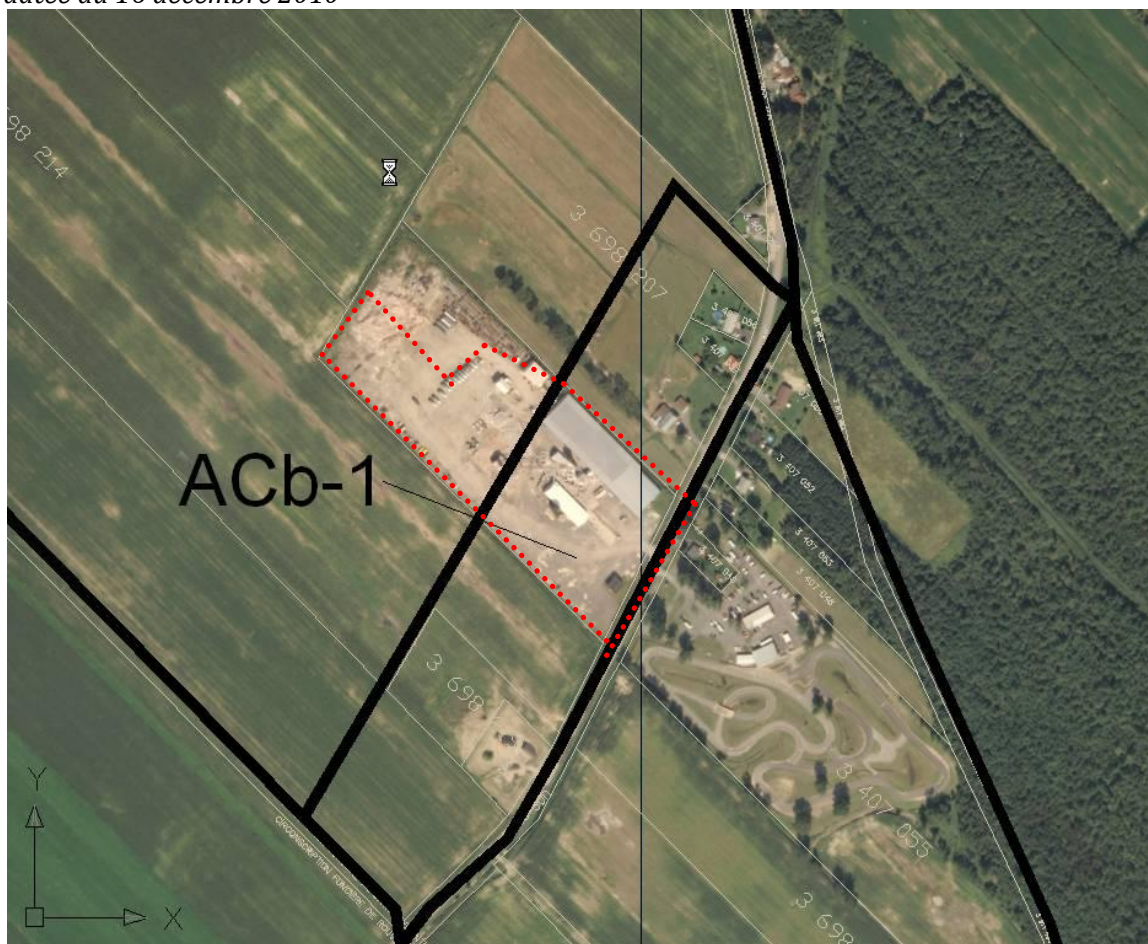
---

*Nancy Fortier, sec-trésorière, d.g.*

ANNEXE 1 : Délimitation de la zone

Zone actuelle en noir

Nouvelle zone en rouge tel que défini dans le jugement de CPTAQ #0594917 et confirmation de droit acquis datée du 16 décembre 2010



ANNEXE 2 : Grille des usages autorisés

**Grille de spécifications**

ZONE ACb-1	
<b>USAGES AUTORISÉS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Agricole</b> • Culture (510)</li> <li>■ <b>Autres groupes</b> • Commerce, para-industriel (270) • Commerce, agricole (280) • Industrie, légère (410) • Industrie, industrie forestière (422) • Industrie, transformation, transport et entreposage</li> </ul>	
<b>NOMBRE D'ÉTAGES</b>	
Minimum (étage / mètre)	1 étage / 4 mètres
Maximum (étage / mètre)	2 étages / 8 mètres
<b>NORMES D'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>	
Marge de recul avant (mètre)	15 m
Marge de recul arrière (mètre)	10 m

Marge de recul latérale (mètre)	6 m
Coefficient d'emprise au sol (maximum)	0,5
Superficie minimale d'implantation au sol (Usages résidentiels, sans garage) (M <sup>2</sup> )	84 m <sup>2</sup>
Longueur de la façade	9 m
Largeur du bâtiment	8,5 m
<b>AUTRES DISPOSITIONS</b>	

ANNEXE 3 : Décision CPTAQ

2011-09-190 8.3. Avis de motion règlement 277-11-005 concernant les règles de bases en matière de prévention et de sécurité incendie

**AVIS DE MOTION** est donné par madame la conseillère Gisèle Simard qu'un règlement concernant les règles de bases en matière de prévention et de sécurité incendie sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieure.

Conformément à l'article 445 du code municipal la secrétaire-trésorière et directrice générale est dispensée de faire lecture dudit règlement lors de son adoption.

2011-09-191 8.4. Avis de motion règlement modifiant les dispositions aux garages

**AVIS DE MOTION** est donné par madame la conseillère Julie Lussier qu'un règlement modifiant le paragraphe 14.4.2.7. du règlement 277-96-029, intitulé normes pour les garages sur terrain résidentiel mesurant plus de 1 200 mètres carrés et visant les terrains riverains dans les zones suivantes :

- ARa-1 (croissant Désautels)
- ARec-3 (Camping Bellevue)
- ARa-2 (croissant L'Heureux)
- ARb-3 (côté nord chemin des Patriotes)
- ARa-3 (Lusignan)
- ARb-4 (côté nord chemin des Patriotes)
- ARb-5 (côté nord chemin des Patriotes)
- ARb-6 (côté nord chemin des Patriotes)
- H-1 (p)
- P-1
- H-4
- P-4
- P-6
- AB-4
- AL-1 (secteur coin Amyot et Lefebvre)
- ARa-4 (secteur rue Prince)
- AB-5

sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du conseil, tenue à un jour ultérieur.

Conformément à l'article 445 du code municipal la secrétaire-trésorière et directrice générale est dispensée de faire lecture dudit règlement lors de son adoption.

**9. RAPPORT DES ÉLUS**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.*

**IL EST PROPOSÉ PAR** *monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo*

**APPUYÉ PAR** *madame la conseillère Gisèle Simard*

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

*QUE la séance soit close à 20 h 27*

---

*Sébastien Raymond*  
*Conseiller et président d'assemblée*

---

*Nancy Fortier*  
*Directrice générale et secrétaire-trésorière*